Publié le : 26/01/2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260122-DE_2026_007-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 janvier 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Jean-Charles ORVEILLON, 1ER adjoint au maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD, Gwendoline FELIN

Etaient absents excusés :
Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART.

Etaient absents représentés :

Procurations :
Madame Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Madame Gwenaëlle AOUTIN
Madame Julie POUPART a donné pouvoir à Madame Mauricette DIRR
Monsieur Eric MOISAN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles ORVEILLON

Secrétaire de séance : Madame Servane GESRET

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260122-DE_2026_007-DE

CM 22.01.2026	Location d'un camion benne pour les services techniques	**Délibération n° 2026-007**

Rapporteur : Robert LEBLANC

Monsieur l'adjoint au maire en charge des travaux informe l'assemblée que dans la soirée du vendredi 16 janvier les services techniques se sont fait cambriolés.
Des dégradations de la clôture et du bâtiment ont été constatés, ainsi que le vol du camion ampliroll de 7 tonnes et du matériel stocké en permanence dans le camion.

Les déclarations auprès de notre assureur ont été réalisées, ainsi qu'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.

Les dossiers vont donc suivre leur cours.

Toutefois, les services techniques ne disposent plus du matériel nécessaire pour assurer l'autonomie de l'ensemble des équipes. Il est nécessaire, dans cette situation d'urgence, de pouvoir louer un camion afin de permettre à l'ensemble des équipes de travailler.

Après recherche, deux offres de locations sont possibles :

- L'entreprise Clovis peut nous louer un camion benne de 3.50 tonnes pendant 6 mois pour un coût total de 6 516.00 € HT soit 7 8919.20 € TTC. Cela ne correspond pas au besoin réel du service.
- L'entreprise IVECO Daily, après discussion, accepterait de nous louer un camion ampliroll qu'elle destinait à la vente. Le prix de location pour les 6 prochains mois est de 12 000 € HT soit 14 400.00 € TTC. Ce camion est le même que celui qui a été volé.
  Au bout de 6 mois de location, si la commune était acheteuse de ce camion, le coût de location serait déduit du montant d'achat qui est de 38 500.00 € soit 46 200.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **D'autoriser le maire ou un adjoint au maire à signer le devis de l'entreprise IVECO Daily pour la location d'un camion pour 6 mois pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400.00 € TTC**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le 1er adjoint au maire



Jean-Charles ORVEILLON